

LE TRAIT D'UNION

de
Saint-Sever de Saintonge



JUILLET 2021 - n° 65



« MAIS OÙ COURT DONC CE PETIT CHIEN ? »

Le mot du maire

Chers concitoyens,

VIVRE EN BONNE HARMONIE

Certains comportements portent atteinte à **la qualité** de la vie collective : la vitesse des automobilistes et des motards dans nos villages, le bruit des engins de bricolage et jardinage à certaines heures tardives de la journée et le dimanche après-midi !

D'autres attitudes nuisent au bien de notre village, je veux parler des dégradations commises sur les bâtiments publics, sur le domaine communal, mais aussi sur les biens privés. La volonté de dialogue doit prévenir les actions répréhensibles et non en être la conséquence. Je suis conscient et informé des soucis que vous rencontrez au quotidien face à ces comportements inacceptables qui sont le fait d'une minorité. Le Maire porte plainte à chaque fois qu'il est nécessaire de le faire dans l'intérêt des administrés et vous invite à faire de même si vous êtes victime de faits délictueux.

QUEL AVENIR POUR SAINT SEVER DE SAINTONGE ?

Pourquoi s'associe-t-on ? Pourquoi se réunit-on ?

Pour ensemble se défendre, soutenir des causes, résoudre des problèmes, inventer, pallier aux insuffisances et aux carences de la société ; travailler, se distraire, se cultiver en toute convivialité.

Cette énumération n'est pas exhaustive mais elle fait apparaître le rôle civique essentiel de l'association et sa fonction irremplaçable au sein de la société.

L'association est avant tout une communauté non pas d'intérêts mercantiles mais elle réunit des femmes et des hommes soucieux d'**être** et non pas d'**avoir**, de faire et non pas de profiter.

Merci à vous pour votre engagement dans la vie associative communale.

Les contraintes sanitaires sont pratiquement **levées**, vous allez enfin pouvoir reprendre vos activités.

Après l'écriture de ses lignes dédiées au domaine associatif, je suis persuadé que ce paragraphe doit également concerner les élus de **nos** collectivités ! Nous devons, pas plus tard que demain, penser : **quel avenir** pour nos communes ?

Je vous invite à consulter les 27 pages de votre trait-d'union ; je remercie l'équipe rédactionnelle pour son travail de qualité.

Je souhaite que cette période de vacances estivales apporte à chacun, le plaisir de se retrouver en famille ou entre amis et je vous invite à l'apéritif qui précèdera le pique-nique communal le **dimanche 22 août 2021**.

Bonnes vacances à vous tous.

Le Maire
Pierre HÉRYE



Année 2021, n°2

Sommaire :

- Les chemins de Saint-Sever... ?
- Interview - Monique « souvenirs d'enfance »

Dans ce numéro :

Actualité du conseil municipal	4
• Les conseils résumés,	
• Les Taxes communales	
Changement de propriétaire	13
Du côté des associations	14
L'école	15
• Le conseil d'école	
• Remise de livres	
• L'APE	
Animations / Événements	16
• Siestes sonores	
• Escapade sur la Charente	
Focus - Les Travaux	17
Le monde d'après - 10 chiffres	18
CDA - Gestion des déchets	19
Informations diverses	20
Interview - Yvonne	21
La chasse - Cœur de la biodiversité	22
La page de l'artiste - Chantal Méchain	24
Le bien vivre ensemble	25
Règlementation - chats errants	26
Prochainement /Etat civil	27

ACTUALITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les chemins de Saint-Sever... ?

Quel Saint-Séverin(e) de souche n'a pas l'image du village de son enfance avec la sortie des moutons pour les champs, la sortie des vaches pour la prée, les « bargonneaux » faits avec l'herbe sèche à la St Jean, les charrettes de foin et la moissonneuse-lieuse tractée par les chevaux puis par le tracteur « Pony » ... pour le nettoyage des jardins ? les chèvres broutent l'herbe et les arbustes... et puis on cuisine les anguilles et les pibales, on mout le grain à Chantemerle...



Tracteur Pony

Saint-Sever est alors un village typiquement rural, où les fermes font partie du paysage, on y aperçoit parfois un pigeonier, un poulailler, les « gorailles » qu'on va mettre au « pendail » pour ensuite préparer les grillons, les cotillons, les fraisettes, les boudins et le gigouri autour d'un café ou d'un petit coup de cognac. Il y a un maréchal-ferrant à Reutin des Bois, une fabrique de balais à

Chantemerle, et au bord du bois de chauffe cul on entend parfois un paysan qui « bâtail son dail ». (*Extrait de « à la recherche du temps passé » de Deni Bonnaud*)

Mais depuis...les temps ont changé.

Nos derniers agriculteurs prennent leur retraite...et même si la Charente déborde toujours, chacun peut se demander quel va être le destin de Saint-Sever commune traditionnellement agricole et viticole...

Deviendrons-nous une commune satellite de Saintes, une sorte de zone d'ortoir ? peut-être... nombre de travailleurs Saintais seront certainement tentés de venir au calme de la campagne.

« L'agriculture devrait être la première activité de santé. Le paysan doit précéder le médecin. »

Pierre Rahbi

C'est à cela qu'il nous faut réfléchir, à l'heure où le PLUi est à l'étude en Communauté d'agglomération. Véritable boîte à outils pour orienter l'aménagement du territoire et mettre en cohérence ses différents enjeux (habitat, mobilité, activités économiques, environnement...), le PLUi constitue aussi un vecteur majeur de retranscription du projet communal.

Comme les autres documents d'urbanisme, il doit viser à assurer les conditions d'une planification durable du territoire, prenant en compte les besoins de tous les habitants et les ressources du territoire, et conjuguant les dimensions sociales, économiques et environnementales (dont la gestion économe de l'espace).

Bien évidemment, une commune de tradition agricole doit veiller à maintenir une surface de terres arables. Trouver un juste équilibre entre bâti et non bâti est une réflexion importante pour l'avenir... avenir économique, avenir du vivre ensemble...

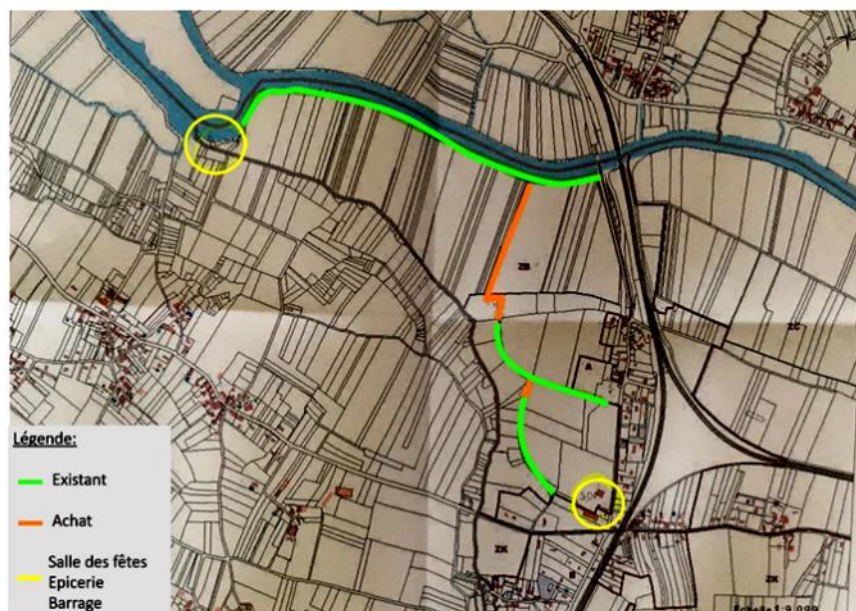
Ce temps de réflexion a commencé en 2020, il se terminera en 2026.

En attendant, nous avons peut-être aussi l'opportunité de nous demander si nous souhaitons nous engager peu ou prou vers une voie touristique : tourisme rural, écotourisme, vélo tourisme... Quelques-uns ont déjà fait le pas vers l'accueil des visiteurs de notre région. Ces promeneurs sont de plus en plus nombreux et apprécient la douceur et le bien vivre charentais.

L'action du Conseil municipal

Le Conseil a opté pour essayer d'attirer les nombreux cyclo touristes que vous croisez sans doute le long de la Flow vélo et leur indiquer le village. Vous trouverez ci-contre le petit plan qui indique le chemin qui pourrait leur être proposé pour rejoindre notre centre : l'épicerie et la salle des fêtes où une petite aire de pique-nique est susceptible d'être installée.

*« De la Flow vélo aux
Quatre routes... »*



Aménagement des accès vers le barrage et les 4 routes

Peut-être aurez-vous quelques idées pour tirer le meilleur parti de cette piste qui ne cessera très certainement de drainer ce qu'on appelle désormais le slow tourisme.

« Découvrir des paysages enchanteurs tout en prenant son temps, s'imprégner pleinement de la nature qui nous entoure, privilégier les rencontres et savourer les plaisirs de la table » sont les principes majeurs du **slow tourisme**.



@Infiniment Charentes

Mon Bicy's et moi
C'est tous les matins !

Mon vélo électrique en location : 1,3 ou 6 mois

Boutique Buss
20 cours National - Saintes
Lundi, mardi, jeudi, vendredi - 10h30 à 18h30
Mercredi - 10h30 à 18h30 - Samedi - 10h00 à 12h00
0 800 17 10 17

Dès le 1^{er} septembre, le réseau Buss lance son service de location de Vélo à Assistance Électrique.

Accessible à tous les habitants de l'agglomération, Bicy's propose des locations de VAE pour une période de 1, 3 ou 6 mois.

NOS TARIFS ATTRACTIFS !

Location de vélo longue durée				
Durée	Tout public	Abonnés Buss	Partenaires PDA / PDE	Caution (chèque ou CB)
1 mois	35 €	35 €	-	650 €
3 mois	75 €	60 €	-	-
6 mois	130 €	100 €	100 €	-

COMMENT RESERVER ?

Rien de plus simple, réserver, payer et suivre votre contrat, tout se passe en ligne !

Rendez-vous sur bicycs.fr et laissez-vous guider !

Ensuite, rendez-vous à la boutique Buss pour vous mettre en selle !

Votre vélo est fourni avec un antivol et un chargeur.

Bonne route et n'oubliez pas, avec un casque, le vélo c'est encore mieux !

Boutique Buss
20 cours National - Saintes
Lundi, mardi, jeudi, vendredi - 10h30 à 18h30
Mercredi - 10h30 à 18h30 - Samedi - 10h00 à 12h00
0 800 17 10 17

www.bicycs.fr

INTERVIEW - MONIQUE, souvenirs d'enfance...

Monique, née à Saint Sever en 1938, raconte ses souvenirs d'enfance dans une ferme...

Il faut dire qu'à cette époque la plupart des familles réalisaient une agriculture de substance.

Nos devants de porte étaient différents, dit Monique, ils faisaient partie intégrante de la ferme, leur rôle n'était pas d'agrémenter mais d'alimenter, il était donc normal d'y voir courir la volaille, on ne parlait pas de mauvaises herbes, mais d'herbe, il n'y avait pas de fleurs, le plus souvent un ou deux rosiers et une treille,

Le matériel agricole était tiré par des chevaux qu'on faisait ferrer chez BATTOUE, sa forge se situait à gauche, à l'angle de la rue Reutin des bois et de la rue des Vignes puis la mécanisation s'est développée après la guerre, suivie de la motorisation dans les années 1950. Nous commençons à produire pour vendre.

Après les premiers foin, au début de l'été, les troupeaux du même secteur géographique de notre commune se rejoignaient dans la Prée, à tour de rôle chaque propriétaire surveillait le troupeau. Quand c'était mon tour dit Monique, j'emportais ma collation, ma copine Maude venait me retrouver et nous passions un bel après-midi.

La traite s'effectuait à la main, nous déposions les gros bidons de 20 litres au bord de la route et la laiterie de Montils passait les ramasser. Le beurre de Montils avait une très bonne réputation, on disait même que c'était le meilleur beurre de la région !



Laiterie caséinerie de Montils Colombier
© Inventaire général / Phot. Inv. C. Rome

En hiver, certaines soirées étaient réservées à énoiser. Nous nous retrouvions entre voisins pour préparer les cerneaux de noix qui étaient ensuite portés au moulin du père CARAUD à Chantemerle. En les écrasant puis les pressant il les transformait en huile de noix. Lors de ces soirées, nous partagions un millas,

Un autre moment qui a marqué ma jeunesse si ce n'est ma vie car c'était une grosse partie de notre alimentation, c'est celui de la cuisine de cochon, la goraille. Quand on tuait le goret c'était un événement, cela se faisait entre voisins et à tour de rôle pour chacun.



La goraille

Le repas du jour de goraille était également exceptionnel, nous dégustions les cotillons (travers) frits....Chacun repartait heureux de sa journée, emportant son échantillon de charcutaille,

Quels beaux moments, merci Monique de les avoir partagés avec nous.



Mécanisation / La bottleuse

De droite à gauche :

James le père de Monique, Roger le père d'Aline, Paul le père de Michel (fournisseur de la machine)

« Le cochon dit à la poule : "Les œufs, pour toi, c'est un engagement partiel ; le bacon pour moi, c'est un engagement total". »

Philippe Meyer

La recette de Monique



MILLAS CHARENTAIS

1 litre de lait
4 cuillers à soupe de farine de maïs
8 cuillers à soupe de farine de blé
180 gr de sucre
100 gr de beurre
3 œufs

Faire bouillir ½ litre du lait, le verser sur la farine de maïs, en mélangeant, ajouter le sucre, le beurre fondu, les œufs et le reste du lait.

Parfumer à votre choix. Mettre dans un moule beurré. Saupoudrer le gâteau de sucre

Les Conseils Municipaux résumés

25 février 2021 (1/2021)

A compter du 1er janvier 2022, la commune de St Sever de Saintonge dépendra du centre des impôts de Saint-Jean-d'Angély.

1) Vote du compte de gestion 2020 du budget principal

Monsieur ERB, (trésorier Pons-Pérignac), indique que le budget communal se porte bien. Le Conseil Municipal déclare que le compte dressé par le receveur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2) Vote compte administratif 2020 du budget principal

Présentation par le Maire du compte administratif qui est identique au compte de gestion de la trésorerie. Il est accepté à l'unanimité des présents, le Maire s'étant retiré.

3) Vote de l'affectation des résultats 2020 du budget principal

Le Conseil Municipal décide sur proposition du Maire, les affectations suivantes :

Affectation à l'excédent reporté de la section de fonctionnement au financement **compte 002 pour 134 965,94**

Affectation au déficit reporté de la section d'investissement, **compte 001, pour 17 957,29**

Affectation au **financement** de la section d'investissement, **compte 1068 pour 21 957,29** (déficit + reste à réaliser)

COMMUNE	Dépenses	Recettes	Résultat N	Résultat N-1	A affecter	Affectation	Reprise N+1
FONCTIONNEMENT	337 316	394 081	+56 765	+100158	156923	21 957	134965
INVESTISSEMENT	49 905	61 766	+11 860	-29 817	-21 957	-	0
Reste à réaliser			<u>-4 000</u> +7 860				

4) Vote compte de gestion 2020 du budget annexe « Chaufferie Bois Energie »

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé par le receveur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

5) Vote compte administratif 2020 du budget annexe « Chaufferie »

Le compte administratif est identique au compte de gestion de la trésorerie. Le compte administratif est accepté à l'unanimité, le Maire s'étant retiré.

- Dépenses de fonctionnement 2020 : 24 314,07

- Recettes de fonctionnement 2020 : 11 396,71

- Dépenses d'investissement 2020 : 19 449,24

- Recettes d'investissement 2020 : 11 200,38

6) Vote de l'affectation des résultats 2020 du budget annexe « Chaufferie Bois Energie »

Le Conseil décide sur proposition de Maire, l'affectation des résultats pour 2021 comme suit :

Affectation au **financement** de la section d'investissement **compte 1068 pour 2 567,43** Affectation à l'**excédent** reporté, en section de fonctionnement, **compte 002, pour 0,00**

Affectation au **déficit d'investissement** compte **001 pour 2 618,71**

CHAUFFERIE	Dépenses	Recettes	Résultat N	Résultat N-1	A affecter	Affectation	Reprise N+1
FONCTIONNEMENT	24 314	19 449	-4 865	+7 432	2 567	2 567	0
INVESTISSEMENT	11 396	11 200	-196	-2 422	-2 618	-	-51

Les Conseils Municipaux résumés

7) Convention fourrière pour le ramassage des animaux errants : SPA de Saintes 2021

Monsieur le Maire lit la convention , le Conseil Municipal après avoir délibéré (12 voix pour, 2 voix contre) choisit la formule avec déplacement de la SPA pour récupérer les animaux pour un montant de **289,23 €** et décide d'inscrire la somme au budget 2021.

8) Questions diverses

Faire-part de naissance

Maéva, née le 04 décembre 2020, petite fille de Madame LECLERC

9) Droit de Prémption

Le Maire renonce à préempter sur les ventes suivantes :

- Immeuble 8C impasse du Levant
- Immeuble 16 chemin de la Foussade

10) Départ à la retraite : un agent technique a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 01.10.2021

11) Démission d'un conseiller municipal

Madame Audrey FERREIRA démissionne de son poste de conseillère Municipale.

18 mars 2021 (2/2021)

Monsieur le Maire indique que la démission de Madame FERREIRA Audrey est effective depuis le 12 mars 2021. Le conseil municipal est donc composé de 14 membres.

1) Attribution de compensation 2021

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le montant de l'attribution de compensation pour la CDA pour l'année 2021, **58 220 €** pour le fonctionnement (article dépense 739211) et **1 242 €** pour l'investissement (l'article 2046)
- autorise le Maire à mandater la somme par douzième pour le fonctionnement, soit **4 851,67 €** chaque mois et en une seule fois pour l'investissement pour **1 242 €**.

L'augmentation 2021 est due à la prise de compétence par la CDA des Eaux Pluviales Urbaines.

2) Vote des subventions aux associations

Dans le contexte COVID-19 en 2020 et 2021, aucune manifestation n'a pu avoir lieu. La question est posée de ne pas verser de subventions tant que les associations ne peuvent se réunir et ne peuvent rien faire. Après un vote, le conseil municipal décide de maintenir les subventions (8 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions). Soit **500 €** pour le CCAS et **215 €** pour 7 associations de la commune.

3) Vote des taux 2021 (Voir explication spécifique page suivante)

Libellés	Taux communaux 2020	Taux communaux 2021
TFPB	25,09%	46,59%
TFPNB	60,39%	60,39%

4) Vote du Budget Primitif du budget principal (Mairie) 2021

Vote à l'unanimité, Fonctionnement = **497 368,00 €**, Investissement **231 203,00 €**.

Le budget de l'école est évoqué suite aux questions posées en conseil d'école. Afin d'approfondir le débat, une « **commission scolaire** » sera créée. Cette année des travaux pour l'école sont prévus à hauteur de 10 000 €.

Les Conseils Municipaux résumés

5) Vote du Budget Primitif 2021 budget annexe « Chaufferie Bois Énergie »

Vote à l'unanimité, Fonctionnement = **31 341,00 €**, Investissement **14 223,00 €**.

6) Enquête publique SYMBAS

Le conseil municipal donne un avis favorable au Plan Pluriannuel de gestion du SYMBAS 12 voix pour et 2 abstentions.

7) Durée d'amortissement

Les subventions d'équipements versées sont des immobilisations qui doivent obligatoirement être amorties, La commune doit délibérer chaque année pour amortir l'attribution de compensation de la CDA de Saintes, en investissement. Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer la durée des amortissements jusqu'à **3 000 €, à 1 an**.

8) Questions diverses

- Droit de Préemption

Renonciation à préempter sur la vente de Madame PIERRE épouse BOUYER Michelle, 121 rue de Saintonge.

- Festival musical

l'Abbaye aux dames propose d'organiser un concert ou une sieste musicale. En raison du contexte sanitaire, la municipalité a opté pour la sieste musicale. Elle aura lieu le **26 juin après-midi**, devant l'église.

- Radar pédagogique

- son déplacement fréquent a permis qu'un maximum de personnes en bénéficie,
- Prochainement la CDA va nous en proposer un nouveau qui enregistrera les vitesses.

- Éclairage public

Intensité de l'éclairage public : il est proposé de réduire ou éteindre la nuit, ainsi que de demander l'avis de la population à ce sujet.

- Elections

Élections départementales et régionales les dimanches **20 et 27 juin 2021**.

29 avril 2021 (3/2021)

Précision : les 10 000€ inscrits au budget de l'école concernent uniquement les bâtiments

1) Modification statutaire de la CDA de Saintes : Compétence tourisme

Le conseil municipal à l'unanimité adopte les modifications statutaires, avec prise d'effet le 01.07.21.

- « Aménagement, mise en valeur et gestion de l'Aqueduc gallo-romain
- Participation financière à la création, à la reconstruction, au renforcement et à l'extension d'équipement fluviaux à vocation touristique dans le cadre du contrat du Fleuve Charente
- Gestion d'un office du tourisme communautaire
- Définition et mise en œuvre d'un schéma de développement touristique
- Organisation d'animations touristiques : les Échappées Rurales, la fête du Fleuve »

2) Élection d'un nouveau membre pour le CCAS

Suite à la démission de Mme FERREIRA, Mr TERRIERE est élu à l'unanimité membre du conseil d'administration du CCAS.

3) Amélioration de la Voirie Communale accidentogène

Monsieur le Maire va faire une demande de subvention pour améliorer la voirie qui a été détériorée lors des inondations de février : particulièrement le « chemin Chaussée ».

Les Conseils Municipaux résumés

4) Lancement des études de la troisième tranche d'enfouissement des réseaux

La SDEER ayant beaucoup de dossiers pour l'enfouissement des réseaux, les délais de réalisations s'allongent. Afin de ne pas prendre de retard, le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à demander une étude financière et de faisabilité auprès du SDEER (réseau d'éclairage public) réseau basse tension, et éventuellement à solliciter des subventions si ces travaux sont éligibles.

Cette 3ème tranche se situera du croisement de la Rue des Quatre Routes jusqu'au départ de la 1ère tranche des travaux Chez Tapon (rue de Saintonge).

En ce qui concerne le réseau téléphonique, la SDEER assurera la maîtrise d'ouvrage du génie civil et Monsieur le Maire sollicitera orange pour une aide technique et financière.

5) Préfiguration du référentiel M57 en 2022

Le référentiel budgétaire et comptable sera remplacé le 1er janvier 2024. Le conseil municipal, décide à l'unanimité /

- de se positionner en qualité de préfiguration du référentiel M57 à compter de 2022,
- d'autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets,
- de respecter les prérequis demandés,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

6) Comptes-rendus des commissions de la CDA de Saintes

Monsieur le maire souligne qu'il serait intéressant de faire des comptes-rendus des différentes commissions de la CDA

7) Questions diverses

- Monsieur HERVE propose que tous les documents de travail pour les réunions de conseils municipaux soient envoyés par mails
- Monsieur FERRARI Bruno a été nommé conseiller à l'inclusion numérique pour la CDA.
- Le site internet sera en ligne le 30 avril. SOLURIS et les membres de la commission de communication sont remerciés pour l'efficacité, l'engagement et le travail fourni.

Un « Pass Numérique » est offert par le département, afin que des personnes de la commune bénéficient de cours d'informatique gratuits (10 séances). Le formateur viendra à St Sever de Saintonge avec le matériel nécessaire.

Le Maire évoque le travail qui avait été effectué en 2016 pour l'exposition SNCF. Mr EMON J à évoqué la création d'un accès à la gare de Beillant, et divers projets afin d'embellir notre gare.

- La municipalité propose la possibilité pour le conseil de bénéficier de leur DIF (Droit Individuel à la Formation).
- La date de la 1ère réunion de la commission scolaire n'est pas encore posée. En attente de la réponse du Maire de Rouffiac afin d'intégrer des membres du conseil de sa commune.
- Madame Dominique MONDIN intègre la commission communication. Le conseil valide qu'une personne de Rouffiac en fasse partie.
- 3 voitures stationnées dans le virage « route de Beillant », pour éviter un accident le Maire va informer les propriétaires qu'ils peuvent mettre leurs véhicules « dans l'allée de la Gare »
- Éclairage public éteint de minuit à 6h ? Lorsque le chantier d'enfouissement sera terminé, il sera possible de régler l'intensité des lampadaires
- Monsieur TIBURCE informe que des travaux sont à envisager sur la tuyauterie de la chaufferie. En effet, les tuyaux sont rouillés ce qui provoque des fuites d'eau dans des logements de la Semis.

Les Conseils Municipaux résumés

24 juin 2021 (4/2021)

1) Droit de préemption-DIA

Le Conseil municipal renonce à préempter le 110 rue de Saintonge.

2) Prix de revente énergie 2021/2022-Chaufferie

- Pas d'augmentation du prix des abonnements
- Augmentation du prix du kWh de 1% soit de 0,086623€ à 0,0875€ TTC le kWh.

3) Achat de terrains : Flow Vélo

Pour un aménagement touristique attractif du village, le conseil municipal vote l'achat de plusieurs petites parcelles pour un investissement de 3 000€ (chemin entre flow vélo et salle des fêtes)

4) Modification statutaire Syndicat de Voirie et nouveaux membres

- Approbation de l'admission des nouveaux membres au Syndicat de Voirie,
- Approbation des modifications statutaires.

5) Rajout de mètres linéaires de voirie

Le chemin rural n°31 passe en voie communale (rajout de 405 mètres de voie communales)

6) inondations

Un dossier sera déposé pour profiter de la dotation exceptionnelle de l'État pour catastrophe naturelle, permettant la remise en état de quelques voies (sauf 2ème tranche d'enfouissement des réseaux).

7) Création de poste

Création du poste pour titularisation de l'agent technique d'entretien des bâtiments communaux.

8) Comptes SEMIS 2020

Déficit cumulé comptabilisé par la SEMIS au 31/12/2020 de 3 180,36 € ; approbation, à l'unanimité, des comptes et confirmation de l'engagement financier envers la SEMIS.

9) Questions diverses:

- Demande de miroir d'un administré (commune non compétente sur départementale)
- Recrutement d'un agent technique
- Création commission scolaire : mmes HITIER et TOUZINAUD de Rouffiac , PEQUIGNOT et DUPONT de Saint-Sever
- Attente d'offres de prêt pour 70 000 euros pour l'achat des terrains pour lotissement
- La commission voirie est sollicitée pour la création de parking permettant la sortie sur la rue de Saintonge
- Demande de réfection des marquages au sol de la cours de l'école - non car nous manquerons d'effectif cet été, de plus, le rafraîchissement des peintures n'incombe pas à la mairie étant donné qu'il a été réalisé par les parents d'élèves.
- Bilan de campagne de contrôle des systèmes d'assainissement individuel
- Bilan de la réunion ADELFA
- Demande de révision de la signalétique de certaines rues ainsi que marquage au sol
- Synthèse de l'enquête éclairage public

**Cérémonie
du 8 mai 2021**



LES TAXES COMMUNALES DE 2021

LES TAXES COMMUNALES

la **taxe foncière** (sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties), à laquelle tous les propriétaires fonciers sont assujettis ; la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères** ; la **taxe** sur les logements vacants ; la **taxe** de séjour si elle n'est pas appliquée par l'intercommunalité la **taxe communale sur les cessations immobilières**, contribution fiscale due par les propriétaires de terrains nus à vendre la **taxe d'aménagement** (anciennement taxe spéciale d'équipement) due par toute personne qui entreprend, dans le cadre d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

- une construction,
- un aménagement,
- une reconstruction
- un agrandissement

La suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales pour

l'ensemble des foyers fiscaux est prévue d'ici à 2023. Elle est effective en 2020 pour 80% des contribuables. Pour les 20 % restant, la suppression sera progressive sur 3 ans à compter de 2021, c'est-à-dire qu'elle baisse d'un tiers en 2021, à nouveau d'un tiers en 2022 et disparaîtra en 2023.

A partir de 2021, les communes perçoivent, en compensation de leur perte de recette, le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Chaque commune se voit donc transférer le taux départemental de TFB (21,5%) qui vient s'ajouter au taux communal.

A Saint-Sever de Saintonge, monsieur ERB, Trésorier de Pons, est venu expliciter la suppression de la TH au conseil municipal du 24 juin. Le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties était de 25,09% en 2020.

Auquel s'ajoute les 21,5 % du département (en compensation de la Taxe d'habitation), soit 46,59%.

« Le taux communal n'augmente pas en 2021 »

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties ne change pas non plus et reste à 60,39%.

A titre indicatif, si l'on compare la part de responsabilité des administrations locales dans le déficit et la dette publiques ; on y constate que les administrations publiques locales participent de façon faible et constante à cette dégradation des finances et on peut en supposer une bonne gestion de proximité des deniers publics. C'est d'ailleurs le compliment qui a été fait à la commune de Saint-Sever de Saintonge par le Trésorier lors de sa venue à l'occasion du vote du budget.

Information Mission locale

La Mission Locale accueille, oriente et accompagne les jeunes entre 16 et 25 ans sortis du système scolaire dans le cadre de leur insertion sociale et professionnelle.

Afin de couvrir tout le territoire, des permanences de proximité ont été mises en place pour permettre un service équitable pour tous les jeunes.

« Accompagner quelqu'un, c'est se placer ni devant, ni derrière, ni à la place. C'est être à côté. »

Mission Locale de SAINTES
Lundi 13h30 à 17h
du mardi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
15 rue Saint Eutrope

Mission Locale de PONS
Les mardi et jeudi
de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h
au sein du Bureau de L'Emploi
17 avenue Charles De Gaulle



Changement de propriétaire - Les quatre routes

« LES QUATRE ROUTES »,

Pour vous il s'agit d'un croisement pour d'autres d'un tournant et enfin pour certains un choix de direction. Mais pour tous il s'agit de l'épicerie multi-service de Saint-Sever de Saintonge.



Oui vous l'avez compris, pour Roselyne et Jean-Paul GUILBERTEAU, **c'est un tournant** de vie qui s'opère.

Après une vie dynamique rythmée par les commandes, les factures, les quelques jours de vacances employés à faire les inventaires, la mise en rayon, l'accueil toujours souriant de la clientèle, les livraisons, les services, les amplitudes horaires contraignantes permettant à chacun d'entre nous d'être toujours satisfait, l'heure d'une retraite méritée est arrivée pour tous les deux.

Pour nos amis, c'est non sans émotion, que le rideau a été tiré une dernière fois, le 30 avril.

Pour Aniéta BENETAUD et Yann FROUGIER, c'est **un choix de direction**, un engagement sur le long terme au service de la clientèle Saint-Severine et alentours ainsi que celle de passage. Leur aventure a débuté après quelques travaux et un accompagnement nécessaire et bienveillant de Roselyne et Jean-Paul pour un démarrage efficient.

« Les quatre routes » reste donc un croisement où deux générations se passent le relais.

Nous souhaitons à Roselyne et Jean-Paul un plein épanouissement dans leur nouvelle vie de retraité, qui restera active nous n'en doutons pas.

Quant aux nouveaux propriétaires, Aniéta et Yann qui nous accueillent, comme leurs aînés, avec dynamisme et sourire, nous leur souhaitons un bel avenir commercial.



Le 23 mai, une inauguration marquée par la présence de Jacky Emon, Conseiller Régional, de messieurs les maires de Rouffiac et Saint-Sever de Saintonge ainsi que quelques élus et amis a permis à chacun, de féliciter entrants et sortants et témoigner leur amitié et leur sympathie à l'occasion d'un rassemblement modeste pour cause de réglementation.

**Bon vent à tous,
le meilleurs vous attend !**



Jean-Paul, Roselyne, Yann et Aniéta en présence des élus

DU COTÉ DES ASSOCIATIONS

« TEURJHOUS BITONS »

Notre association des Teurjhous Bitons, confinée par la Covid, attend avec impatience le moment où elle va renouer avec ses activités conviviales (repas, voyage, club, travaux manuels...).

Seul le groupe de marche a pu être actif, c'est ainsi qu'au gré des saisons et des chemins de nos campagnes, il découvre la faune, la flore et fait de belles rencontres....

Ci-contre un chantier de plantation de vigne mené par un tracteur conduit par GPS, suivi de 4 personnes effectuant le travail.



mail du groupe de marche et travaux manuels :
teurjhousbitons@gmail.com



Tracteur conduit par GPS

« Le partage des expériences, des compétences de chacun et chacune favorise la croissance de l'intelligence collective. »

D'ici quelques mois, vous serez invités à devenir membre de l'association et éventuellement du Conseil d'Administration des Teurjhous Bitons, par convocation à l'Assemblée Générale, déposée dans votre boîte aux lettres.

.....

Journée internationale de l'Épilepsie

Le 8 février 2021 a eu lieu la journée internationale de l'Épilepsie. La commune de Saint-Sever a répondu présente malgré les fortes inondations en arborant la couleur symbolique de cette pathologie à savoir le violet.

Des petites mains de la commune, bénévoles actives de l'association Épilepsie France, ont œuvré pour parer les abords de la mairie pour cette première édition dans le village.

Elles remercient le maire M. HERVÉ qui leur a permis de faire parler de ce handicap invisible mais bien réel afin que les enfants et leurs parents puissent voir et poser des questions.



Pour plus d'informations :
 Délégation Épilepsie France 06 42 21 88 26

.....

L'ÉCOLE - Le conseil d'Ecole



Le conseil d'école s'est déroulé le 29 juin.

Mme MOINET, maîtresse de maternelle quitte l'école et sera remplacée par Mme LAGARDE.

Les effectifs sont stables mais la situation reste à surveiller.

Une commission scolaire nouvellement créée va être chargée de développer l'aménagement de la cour de récréation et facilitera la circulation d'informations entre les enseignants, les deux mairies et la CDA. Des demandes de travaux de sécurité et d'autres concernant les bâtiments ont été exprimées.

La présentation de l'école aux nouveaux élèves de PS a été programmée vendredi 02 juillet.

Le corps enseignant remercie les élèves et leurs parents pour leur adaptation aux différents protocoles et confinements tout au long de l'année. La continuité pédagogique a été mise en place à chaque fois que cela a été nécessaire. De nouvelles directives sanitaires COVID 19 seront transmises aux directeurs d'établissement la veille de la rentrée. La directrice, Mme CHARDAN ne pourra prévenir les parents par mail des éventuels changements que le 1^{er} septembre 2021.

Toute l'équipe pédagogique souhaite de bonnes vacances.

Remise des livres aux élèves de CM2



Le 5 juillet au soir avait lieu à l'école, la traditionnelle remise des livres aux élèves de CM2 de Mme MORTON. Après de vives félicitations tant aux élèves qu'aux parents et aux enseignants pour l'excellente gestion des instructions sanitaires, ce petit cadeau remis par les maires de Saint-Sever et Rouffiac en présence de la Directrice et de la maîtresse, est venu clore sympathiquement la scolarité primaire de chaque élève. C'est un peu la larme à l'œil que chacun s'est dit au revoir et... bonnes vacances. Souhaitons une belle 6^{ème} à nos grands CM2 et une bonne route vers de nouvelles aventures !

L'APE

Cette année, l'Association des Parents et amis de l'Ecole de St Sever-Rouffiac n'a pas pu mettre en œuvre les manifestations habituelles en raison des conditions sanitaires.

En revanche, nous avons réussi à organiser quelques événements comme la vente de chocolats pour Noël, la vente d'objets personnalisés pour les parents d'élèves, ainsi qu'une soirée de fin d'année symbolisant les retrouvailles tant attendues !

Nous sommes plus que jamais motivés pour réaliser de belles manifestations l'année prochaine afin de tous nous retrouver dans la bonne humeur, et d'offrir encore à tous les enfants de l'école des possibilités d'apprentissage toujours plus agréables et enrichies...

Pour terminer cette année scolaire particulière, la soirée Retrouvailles a été organisée le 3 juillet pour la joie des petits et grands : pique-nique apporté par chacun, quelques jeux pour les enfants, une tombola et de la musique. Bien sûr le tout dans le respect des gestes barrières.

APE'zement,

Audrey Lebeau et toute l'équipe de l'APE.



Au revoir et merci Audrey !
Bienvenue Bénédicte !

Animations / Évènements

Siestes sonores, 26 juin 2021

Merveilleuse sieste :

C'est avec Beethoven, Haendel, Monteverdi...que vous vous êtes laissés bercer sous les platanes du parvis de l'église ce 26 juin, dans la douceur du souffle estival...la qualité du son, digne des concerts de l' Abbaye Aux Dames que nous remercions chaleureusement pour cette heureuse initiative, nous a transportés au-delà des nuages, et nous a rappelé tous les bienfaits de la musique.

Merci aux deux accompagnatrices, Julie et Méline et pour leur accueil très cordial.

Escapade sur la Charente, 4 juillet 2021

L'escapade, (dont le parcours fut modifié en dernière minute par suite de fermeture des bacs à chaîne) s'adressait aux amateurs équipés de bateaux non-motorisés (paddle, canoë-kayak...), et s'est effectuée par étapes malgré la pluie annoncée :

- de Rouffiac à Chaniers le matin dès 10h pour les canoës
- et de Chaniers à Saintes pour les embarcations non motorisées, l'après-midi, à partir de 13h30.



En parallèle, les amateurs de vélo et les familles ont pris part à une randonnée vélo, en empruntant la Flow Vélo de Rouffiac à Saintes :

- 10h 30 au départ de Rouffiac
- pause repas à Chaniers après passage par pont de Beillant
- reprise à 13h30 à nouveau par pont de Beillant ,
- arrivée à Saintes par la piste cyclable avenue de Saintonge à partir de 16h.

Les initiations canoë et paddle ont été supprimées à cause du courant dans la Charente, mais des animations musicales ont eu lieu

le long du parcours dans les haltes fluviales de Chaniers, Les Gonds et Saintes, ainsi qu'une offre de restauration sur Chaniers et une clôture de journée festive en fin d'après-midi à Saintes.

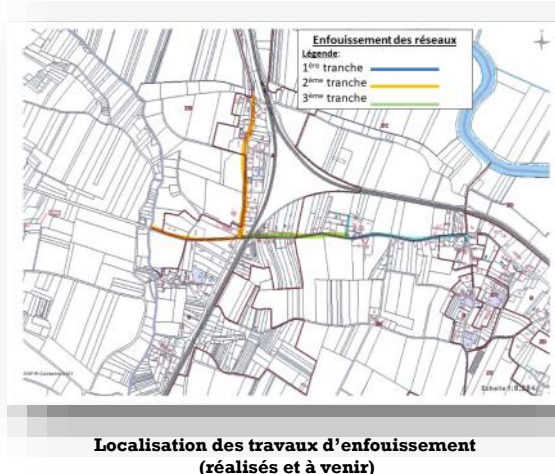


A Saint-Sever, l'équipe animation avait décoré le parcours de vélos peints et organisé sous le pont de Beillant une revisite de l'exposition de 2016 « Les trains et ponts de Beillant » avec la présence de son initiateur Georges Desjulet et le soutien des Ateliers du Patrimoine de Saintes que nous remercions.

FOCUS - Les Travaux

Enfouissement des réseaux

La première tranche de l'enfouissement des réseaux se termine (impasse Louise Michel/Rue du pas des charrettes), pour un coût total de 37 315,56 euros dont 50 % pris en charge par le SDEER (Syndicat Départemental d'Electrification et d' Equipement). La commune a souscrit un prêt à taux zéro sur cinq ans pour la moitié lui incombant.



La seconde (de Beillant aux quatre routes et sortie vers Courcoury) et la troisième tranches (impasse Louise Michel vers quatre routes) sont à l' étude .

Il faut en moyenne deux ans entre le début de l' étude et le début des travaux. La deuxième tranche étant à l'étude depuis quelques temps, devrait commencer entre fin 2021 et début 2022.

Réflexion sur l'éclairage public

enquête-échantillon

L'éclairage public pose un certain nombre de questions tant vis-à-vis des organismes de contrôle et de réglementation que des souhaits parfois divergents de la population.

Il répond au besoin de sécurité sur la voie publique :

- pour la visibilité sur la route (vélos, piétons, véhicules motorisés...)
- pour la peur résultant d'une voirie plongée dans le noir

Cependant, un éclairage surabondant :

- perturbe l' écosystème (chants d'oiseaux la nuit..) et
- perturbe le sommeil en cas d'intrusion dans nos foyers

Un conseiller municipal a mené une enquête auprès d'un échantillon d'habitations soulevant les questions suivantes :

Eclairage éventuellement inutile ? en fonction des heures ? Economie d'énergie à faire ? Atténuation de l'intensité lumineuse éventuelle sur les portions qui le permettent ? (actuellement seuls les nouveaux lampadaires posés suite à l'enfouissement des réseaux l'autorisent)

Merci à tous ceux qui ont bien voulu répondre et nous donner leur avis. Nous devons donc poursuivre cette réflexion qui n'est pas sans impact technique et financier important, mais qui s'inscrit dans une démarche de développement durable. Pour information, en 2020, 28560 kWh ont été consommés en éclairage public pour un budget de 4500 euros.



LE MONDE D'APRÈS

INFOS PERSPECTIVES

Environnement et développement durable

10 chiffres qui montrent que le monde va crouler sous les déchets

Extrait d'un article de Céline DELUZARCHE

La Banque mondiale nous prédit 70% de déchets en plus d'ici 30 ans : emballages, nourriture périmée, vieux vêtements, appareils obsolètes...des conséquences importantes à prévoir sur notre santé et notre environnement... mais également sur les gaz à effet de serre et notre responsabilité envers la planète à l'heure de l'important réchauffement climatique qui menace les éco systèmes.



Les spécialistes s'accordent aujourd'hui pour dire qu'il ne nous reste plus que **10 ans pour réagir**, faire évoluer nos modes de vie, de consommation et de production (agirpourlevivant.fr)

- **3,4 milliards de tonnes de déchets par an en 2050** : aujourd'hui on compte déjà 2 milliards de tonnes de déchets municipaux par an ; ce tonnage va augmenter et en outre l'Afrique subsaharienne qui dispose de peu d'infrastructures, va tripler son volume d'ici 2050.

- **0,74 kg de déchets par jour pour chaque habitant de la planète** ; 34% proviennent des pays développés qui pourtant ne représentent que 16% de la population mondiale

- **44 % de déchets organiques** : 44% sont des déchets alimentaires ou végétaux, 17 % sont des plastiques ; les pays développés produisent davantage de déchets « secs » (papier, plastique, métal ou verre).

- **39 % de déchets collectés** seulement dans les pays en développement, tandis que 96% le sont dans les pays à forts revenus

- **19 % des déchets** sont recyclés ou compostés ; 37 % sont enfouis, 33% sont laissés à ciel ouvert, 19 % recyclés, 11% incinérés

- **5 % des gaz à effet de serre** : collecte et traitement représentent 1,6 milliards de tonnes équivalent carbone par an, 5% des gaz à effet de serre, et pourraient atteindre 2,6 milliards de tonnes en 2050. Pourtant le méthane pourrait être récupéré pour le chauffage des bâtiments.



- **Entre 100 et 1.000 ans** : la durée de vie d'une bouteille plastique dans la nature ; selon la fondation Ellen MacArthur il y aura plus de plastique que de poissons dans les océans en 2050 si rien n'est fait.



- **Jusqu'à un cinquième du budget municipal** ; 4 % du budget des villes riches, 20 % dans les pays en voie de développement. Beaucoup se tournent vers la simple mise en décharge, sans traitement ; le secteur est soumis à beaucoup d'endroits à la corruption et au détournement de l'argent public.

- **15 millions de personnes vivent des déchets** Ces travailleurs alimentent, dans certains cas, une véritable économie locale qui prive les enfants d'éducation et les expose aux produits dangereux et aux maladies, comme à Bombay, Djakarta ou Buenos Aires

- **18 fois plus de déchets industriels que de déchets ménagers** 12,7 kgs par jour et par habitant ; les déchets non dangereux peuvent être valorisés moyennant un coût (souvent important), mais certains sont d'une haute toxicité. L'agriculture est également grande productrice de déchets qui peuvent être réutilisés comme engrais ou nourriture pour le bétail.

CDA

Gestion des déchets: des services renforcés pour les habitants

La Communauté d'Agglomération de Saintes s'engage dans une démarche d'amélioration des services des déchets en proposant notamment la modernisation des déchèteries et le renforcement de la fréquence de ramassage des bacs durant la période estivale.

Les élus de la Communauté d'Agglomération ont travaillé au retour d'une collecte des ordures ménagères une fois par semaine durant l'été, du 14 juin au 17 septembre 2021 afin de répondre aux plaintes liées au stockage des bacs en pleine chaleur et aux nuisances engendrées. Autre axe d'amélioration, la modernisation des déchèteries : les travaux engagés visent la mise aux normes des équipements, proposent de nouvelles possibilités de tri et des aménagements qui permettront de diminuer la durée d'attente des usagers.

Tous ces projets ont une seule ambition : améliorer le service rendu aux habitants.

C'est à la déchèterie Nord que débutent dès ce printemps les travaux les plus importants, avec la création d'une plateforme dédiée aux déchets verts. Les autres sites feront l'objet de travaux de sécurisation.

De nouvelles filières de recyclage vont être proposées aux usagers. Il sera ainsi possible de déposer l'amiante (sur rendez-vous uniquement et selon un calendrier défini) et le polystyrène. Les palettes en bois seront laissées à disposition des usagers, selon le principe "donnez-prenez". Des "zones de gratuité" seront peu à peu déployées pour le dépôt et le retrait de produits immédiatement réutilisables.



L'Etat augmente les coûts et la fiscalité du traitement des déchets

Les déchets de notre territoire sont collectés par la Communauté d'Agglomération de Saintes et le traitement est délégué au syndicat mixte Cyclad. Cette année encore, la contribution à Cyclad augmente significativement.

Deux raisons expliquent cette hausse :

- L'évolution décidée par l'Etat de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui passera de 16€ la tonne en 2018 à 65€ la tonne en 2025
 - Des coûts de traitement de plus en plus élevés suite à la raréfaction des débouchés pour la valorisation des déchets.
- Face à ces augmentations imposées par l'Etat et le contexte international, la Communauté d'Agglomération de Saintes est contrainte de faire évoluer le montant de la redevance.

« Plus que jamais, le geste de tri et de réduction de la production de déchets est nécessaire. »



Que finance la redevance ordures ménagères ?

Elle permet de financer l'ensemble des services liés aux déchets :

- La collecte des ordures ménagères et des emballages en porte-à-porte.
- Le ramassage en points d'apport volontaire
- Le fonctionnement des déchèteries et le coût de traitement des déchets

Contact : Ecosite - 1 Impasse des Perches

ZI les Charriers, 17 100 SAINTES
Du lundi au vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 17h
(sauf mardi et jeudi pour le service redevance)

05 46 98 07 19

info@agglo-saintes.fr

Infos Diverses

Chantemerle...

"Vous avez tous apprécié, semble-t-il, l'histoire de Mireille et Henriette à Chantemerle..."



Les propriétaires vous font savoir que le lieu est devenu dangereux à certains endroits et qu'il vaut mieux ne pas s'aventurer sur cette propriété qui est d'ailleurs privée."

Aménagement au barrage

Préservation des abords du barrage
accès à pied uniquement.



Vente à la ferme

Œufs de poules élevées en plein air
Produits de saison

6 rue de Saintonge
17800 Saint-Sever de Saintonge



Monsieur Bras, Ostréiculteur

vous propose HUITRES et MOULES
(chaque samedi de 8h00 à 12h45 devant l'épicerie)

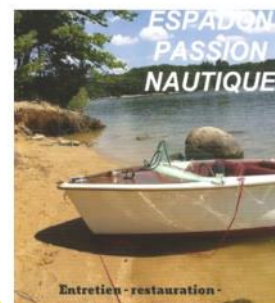


L'Établissement français du sang lance un appel d'urgence à la mobilisation : les réserves de sang sont trop basses

Pour savoir où donner et pour prendre rendez-vous :
mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr
ou l'appli « Don de sang ».



"Merci à M. Jean-Louis RENARD, apiculteur à BUSSAC et au demeurant Président de l'Abeille Saintongeaise, d'être venu en urgence récupérer un essaim d'abeilles niché dans l'abricotier d'un de nos concitoyens".



Entretien - restauration -
modification - mécanique -
dépannage à domicile -
transport - achat - vente.
Spécialisé bateau et moteur
vintage - runabout - dinghy -
canot automobile.

Didier PARINET

24, Route de Beillant 17800 Saint-Sever de Saintonge
Tél 06 10 32 88 65

INTERVIEW - Yvonne

Yvonne Gindreau, épouse Renoux, a livré le pain pendant 40 ans....

Yvonne, Née en Vendée, huitième d'une fratrie de onze enfants est partie travailler dans une famille de Neuilly sur Seine (92) en 1949, elle avait tout juste 18 ans.

En 1951, son frère Denis, ouvrier boulanger à Bassens dans la banlieue de Bordeaux lui a demandé de venir l'aider, il avait trouvé une boulangerie à reprendre à Saint Sever et il ne pourrait pas s'en sortir sans son aide.

En effet, Denis et sa femme Janine avaient un fils en bas âge, la petite sœur n'allait pas tarder à arriver, il faudrait tenir la boutique, faire les tournées de pain et surtout fabriquer...

Denis a acheté la boulangerie au père Jaulin, qui l'avait achetée au père Baron qui lui même l'avait achetée au père Frouin.

Comme dit Yvonne, la première journée, nous n'avons rien vendu, les clients étaient méfiants, quel pain allait nous fabriquer ce nouveau boulanger ?!

Denis, n'a pas tardé à se faire une bonne réputation.

Le matin, Yvonne et Denis chargeaient la camionnette, se passant le pain habilement. Tout était bien rangé et devait trouver sa place dans le véhicule.

Nombreux étaient ceux qui attendaient le passage de la Juva 4 bleue. Yvonne, partait à 7 heures et sillonnait la campagne des communes de Brives, Rouffiac, Courcoury et Saint-Sever.



Juva 4

Au début Denis fabriquait du pain de 4 livres (soit 2 kg), de 2 livres (soit 1 kg), des baguettes ainsi que des croissants, des pains au lait et des chocolaines ! Quelques années plus tard (4 ou 5 ans après), Denis s'est mis à faire de la pâtisserie : des éclairs, des gâteaux à la frangi-

pane, des choux à la crème, des tartes, qui étaient vendus sur la tournée du dimanche.

Avant d'être maman, Yvonne travaillait tous les jours de la semaine, quand elle ne faisait pas les tournées elle aidait son frère au fournil : avec une pelle en bois, elle déposait les pains à cuire sur la toile, les enfournait et les sortait du four lorsqu'ils étaient cuits.



En 1987, Denis ayant de gros problèmes de santé, a dû se séparer de sa boulangerie, il avait pourtant de grands projets, il avait rêvé d'implanter sa boulangerie dans sa belle maison des 4 Routes. Yvonne a terminé sa carrière chez son successeur, prenant sa retraite en 1991.

Merci Yvonne de nous avoir confié quelques moments de ta vie.

Depuis cette interview, tu nous as quittés, nous garderons de toi le souvenir d'une personne discrète, accueillante, d'une grande gentillesse, qui s'intéressait à tout et à tous. Au revoir Yvonne.



Recette de pain maison

Pour faire un pain maison en moins d'1 heure voici la recette que vous trouverez sur : https://www.marmiton.org/recettes/recette_pain-irlandais_13744.aspx

Préparation : 5/10 min

Cuisson : 20/25 min

Ingrédients :

- ⊗ 500 g de farine T65
- ⊗ 30 cl de lait fermenté (petite astuce il faut rajouter 4 cc de vinaigre blanc ou 4 cc de jus de citron, bien mélangé et attendre 10 min avant de l'incorporer)
- ⊗ ½ cc de bicarbonate (personnellement je mets 1 cc)
- ⊗ ½ cc de sel fin

Préparation :

- ⊗ Préchauffer le four à 240°C
- ⊗ Tamiser la farine, le sel et le bicarbonate dans un grand saladier, former un puits au centre, verser le lait fermenté
- ⊗ Ramener la farine au centre, former une boule et aplatir-la légèrement
- ⊗ Tracer une croix au centre sur le pain ainsi formé et enfourné pendant 20/25 min (à vérifier si cuisson vous convient) sur une plaque avec du papier sulfurisé

Il se déguste tiède ou froid, pour le repas ou le goûter avec du beurre, de confiture...
Il se conserve 2/3 jours (s'il n'est pas mangé avant) enroulé dans un torchon propre.

Bonne dégustation.

LA CHASSE - Cœur de la biodiversité

D'après un article de la Fédération
Nationale des Chasseurs

Willy SCHRAEAN, Président de la Fédération Nationale des Chasseurs, conscient des clivages occasionnés par la chasse au sein de notre société, a adressé en mairie à chacun des élus, un magazine à destination pédagogique et disant, en l'occurrence :

« La chasse n'a pas besoin d'être défendue, elle a besoin d'être expliquée. »



Voici en quelques lignes, ce que nous expose l'association :

La chasse est une organisation unique, agréée au titre de la protection de l'environnement, qui gère la faune sauvage et ses habitats de manière légale, encadrée et organisée, et indemnise les dégâts de grands gibiers.

Elle est une chance pour nos villages car elle permet un brassage social et contribue à l'animation des territoires par l'organisation de manifestations ouvertes à tous.

Elle agit sur la sauvegarde des écosystèmes, chaque chasseur payant 5 euros sur son permis pour financer des actions en faveur de la biodiversité. 75 % des zones humides sont gérées par les

chasseurs, 40 000 hectares de jachères fleuries sont plantées, 20 000 km de haies, 800 000 km de restauration de chemins ruraux sont lancés.

500 000 chasseurs bénévoles représentant 50 000 équivalent temps plein sont engagés pour baguer les oiseaux, réguler les espèces invasives, suivre la faune sauvage par radio-pistage, entretiennent des passages à faune, participent à la création de bio-ponts, apportent une aide alimentaire en période critique, étudient les espèces migratrices, réalisent des comptages saisonniers, ramassent les déchets dans la nature, œuvrent pour un bon équilibre agro-sylvo-cynégétique.

La chasse est un acteur économique important : 3,9 milliards de chiffre d'affaire/an, 27800 emplois non délocalisables, 2162 euros par chasseur par saison.



Les chasseurs sont acteurs des missions de service public et d'intérêt général, contribuent à la connaissance scientifique, réduisent les collisions routières par l'aménagement des bords de routes ou voies ferrées, participent à la gestion et la qualité de l'eau, veillent sur les grands dossiers d'aménagement fonciers, participent à la définition des BCAE (Bonnes Conditions

Agricoles et Environnementales), cogèrent des réserves naturelles. Le chasseur est sentinelle de la santé publique et animale, il est lanceur d'alerte sur les zoonoses, la grippe aviaire, la maladie de Lyme, la peste porcine africaine, la leptospirose ; cette veille repose sur le réseau SAGIR, l'examen de la venaison, la participation au Conseil National d'Orientation de la Politique sanitaire Animale et Végétale, et à la plateforme Nationale d'Epidémiosurveillance en Santé animale.



La Fédération aide à la connaissance des espèces et des milieux auprès du grand public et des enseignants (voir site Ekolien) ; de nombreuses conférences débats avec de grands spécialistes sont organisées et les fédérations proposent chaque années beaucoup de formations.



LA CHASSE - Expression culturelle

La chasse est une expression culturelle française :

- **Littérature** : le livre de la chasse de Gaston Phoebus, Alphonse Daudet, Louis Pergaud, Maurice Genevoix, Paul Viard...
- **Arts décoratifs** : tapisseries, vitrail, vaisselle, décoration...
- **Gastronomie**
- **Peinture** : Delacroix, Courbet, Rosa Bonheur...
- **Musique** : Couperin, Rameau, Liszt, Brahms, Schumann...
- **Architecture** : Chambord...

- **Langage** : rentrer bredouille, miroir aux alouettes, être aux abois, courir deux lièvres à la fois, assurer ses arrières, être un fin limier, leurrer....



« Courir comme un lapin »



Le château de Chambord, retour de chasse

La chasse est l'une des activités de plein air la moins dangereuse et sur-règlementée.

Elle exige une formation de base pointue et une formation à la sécurité tout au long de la vie.

150 races de chiens ont pu être sauvées grâce à la chasse.

La Fédération Nationale a signé 3 conventions de partenariat avec :

- la Fédération française de randonnée pédestre
- la Mountain Bikers fondation
- la Fédération française de Cyclotourisme.

L'ACCA de Saint-Sever de Saintonge par son Président

Pour la saison cynégétique 2020/2021 38 chasseurs étaient présents, le nombre se maintient depuis quelques années avec une légère progression. La carte de chasse coûte 75 euros pour les sociétaires et 90 euros pour les non sociétaires.

Quelques lâchers de faisans (170) et perdrix (180) ont été effectués sur notre commune.

Le lièvre est limité à 3 par an par chasseur avec 10 dimanches de chasse sur notre groupement de 4 communes : Rouffiac, Montils, Saint Seurin, Saint-Sever. Il se porte bien grâce aux réserves et aux vignes de plus en plus nombreuses ; 36 ont été prélevés par les chasseurs de Saint-Sever, ainsi que 150 faisans et 85 perdrix.

Le gros gibier est très présent : 25 chevreuils, 20 sangliers et 15 renards ont été prélevés en plan de chasse sur les quatre communes ; il y a un très bon maintien des populations depuis quelques années.



Faisan de Manchourie / photo Chris

Concernant la saison prochaine qui arrive à grands pas, le faisan de Mandchourie (faisan rouge, poule grise) sera protégé pour 3 ans, des lâchers seront effectués fin juillet/début août (faisans offerts par la Fédération des Chasseurs de Charente Maritime). Des égrainoirs

seront installés et un suivi de cette population de faisans sera mis en place. Ce procédé s'applique déjà depuis quelques années sur le nord du département avec une réussite assez intéressante si le piégeage du renard est parallèlement bien effectué.

LA PAGE DE L'ARTISTE - Chantal Méchain - Dentelière au « fil » du temps.

Chantal, comment vous est venue cette passion pour la dentelle ?

« Jean Louis, mon mari, dirigeait le groupe folklorique « La Pibole » et mes trois filles l'ont rejoint dans cette aventure. Chacun portait des costumes d'époque et les femmes, dont mes filles, des coiffes prêtées par le groupe. Ces dernières avaient besoin de retrouver leur éclat d'antan. Je me suis donc rapprochée du groupe des Echardrits* à Tonnay-Charente et ce sont elles qui m'ont appris les gestes techniques pour pailler les coiffes. Pailler consiste à faire des petites vagues avec la dentelle pour donner la rigidité à la coiffe. C'est à partir de là qu'est née cette passion pour la dentelle.

C'est en chinant en brocante, que j'ai trouvé celle-ci, la dentelle était tellement mitée que je me suis dit : « Chantal il faut que tu apprennes à faire de la dentelle », ce que je fais depuis plus de 20 ans maintenant.



Coiffe de Civray

Chantal collectionne et restaure les coiffes en dentelle.

Le travail de restauration très minutieux ne souffre d'aucune improvisation. Réparer un petit trou peut s'avérer bien plus compliqué qu'il n'y paraît. D'autant plus qu'il faut retrouver les fils anciens ainsi que le point qui a été réalisé. Chantal effectue alors une photocopie de la dentelle d'origine et réalise des échantillons jusqu'à trouver le point idoine. *Que de travail !*



« A mes débuts j'en ai vu de toutes les couleurs. Il m'a fallu pratiquement un an pour faire 1,20 mètre de dentelle, et elle ne fait qu'un centimètre de large ! »

Un réel patrimoine de plus de 300 pièces

De vitrine en vitrine où sont soigneusement rangées ses coiffes, Chantal intarissable, commente avec passion l'histoire de chacune. Elle nous confie : « Au XIX^{ème} siècle, les Champagnais (coiffe de notre région) se portaient de Cognac jusqu'à Confolens.

Plus la personne était riche, plus le nœud était travaillé et plus la coiffe avait de la valeur.



« Malvina » coiffe de mariée en soie (Deux-Sèvres)

Le port de la coiffe répondait à une codification précise imposée par la religion. Ainsi, un simple regard permettait de connaître la religion d'appartenance. Intérieur en velours et brodée au fil d'or pour les catholiques, au fil d'argent si l'on était protestant ou en coton plus ordinaire (DMC) quand on était juif. Même pour aller à confesse, un tout petit bonnet discret avec juste un rang de dentelle était exigé ».

De la coiffe de jeune fille travaillée et brodée, souvent colorée, à celle de la veuve en grand deuil ou demi-deuil portant un liseré noir sans oublier la coiffe de mariage plus large, en soie blanche ou écrue selon l'âge et enfin la coiffe d'épouse plus sobre, Chantal conte l'histoire de chacune avec pudeur et respect.



De gauche à droite
Coiffes de deuil, d'épouse, de jeune femme

Les documents attestent qu'à partir de 1870, les coiffes se passaient de mère en fille en cousine en nièce. On prêtait la coiffe pour le mariage afin que la mariée soit belle, et cela jusqu'en 1914, ensuite ça s'est perdu.

En région Val de Loire, les femmes étaient inhumées avec leurs coiffes il est donc difficile d'en trouver.

Mais que sont devenues ces coiffes ?

En 1914, les chapeaux ont supplanté les coiffes. Ils étaient portés par les parisiennes venues en train prendre des bains de mer. Ils étaient moins coûteux et nécessitaient moins d'entretien.

Une coiffe nécessitait 40 heures de travail, soit une semaine, pour laver, sécher, vérifier l'état, réparer, amidonner et enfin la pailler. En 1900, une coiffe de l'île d'Oléron très grande et très large valait deux bœufs (le prix d'une voiture) !

C'est à partir de cette date qu'en Charente-Maritime on cessera de porter des coiffes et c'est pourquoi je m'attache à restaurer et collectionner celles-ci.

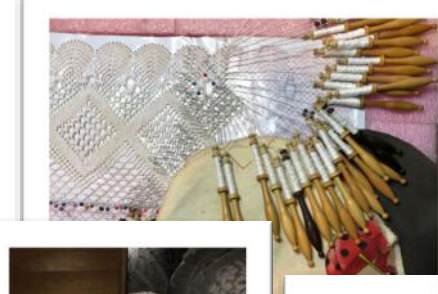
Quelle technique exerce Chantal ?

Je travaille la dentelle aux fuseaux, cela me permet d'utiliser tous types de fil y compris la soie (très difficile à travailler et très chère). A la différence de la dentelle mécanique de Valenciennes (industrielle) qui croise les fils de coton ou de lin, le travail au fuseau est un art véritable.

J'ai commencé à travailler avec 50 fuseaux et de fil en aiguille jusqu'à 800.

Le napperon en cours de travail ci dessous nécessitera 1500 heures de concentration et de patience, soit 4h par jours pendant 1 an.

Napperon
Travail au fuseau



Bonnet Saintongeais
Les Gonds (17)
1870-1880



Paillage

(*) (association musique et danse traditionnelles / artisanat (restauration de coiffes))

Chantal serait heureuse de partager sa passion en animant un groupe sur Saint-Sever, alors pourquoi ne pas vous rapprocher d'elle...

LE BIEN VIVRE ENSEMBLE

Les bonnes relations, pour un voisinage harmonieux



Vivre en harmonie dans notre commune est d'une importance capitale, chacun doit s'y sentir bien pour continuer à y vivre et y travailler. Pour se respecter entre voisins, il est important d'apprendre à connaître le vécu, les attentes, les besoins, les obligations de chacun, tant au niveau de sa vie familiale, professionnelle que des loisirs. Il est aussi nécessaire de chercher à comprendre les différents usagers de la campagne : pêcheurs, chasseurs, randonneurs, naturalistes, artisans, agriculteurs...



« Pour que la campagne reste vivante par sa diversité d'acteurs, respectons-nous ! »

Un comportement responsable sur nos routes

Les usagers sont variés sur les routes de campagne, chacun ayant un objectif de déplacement bien différent. On se promène à pied, à vélo ou à cheval, avant de rejoindre un chemin, ou on circule en voiture, à moto ou en tracteur. La vitesse et l'emprise sur les routes ne sont pas les mêmes. La prudence et la bienveillance à l'égard des autres usagers sont alors essentielles.

Depuis quelques temps de nombreux cyclistes viennent découvrir la Flow vélo, alors soyons prudents et redoublons de vigilance.

Soyons également respectueux des chemins de bords de Charente en adaptant notre vitesse au pas afin de ne pas déranger les autres usagers (pêcheurs, promeneurs ...) et pour préserver nos chemins.



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE N°13/2018 du 19 juin 2018

Article 1 : Sont interdits sur la voie publique, les **bruits gênants** par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif et répétitif. Des dérogations individuel/es ou collectives aux dispositions de cet article pourront être accordées lors de circonstances particulières telles que manifestations commerciales, fêtes ou réjouissances. Une dérogation permanente aux dispositions du présent arrêté est accordée pour la fête de la musique, la fête locale, la fête nationale du 14 juillet et le jour de l'an.

Article 2 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, souffleurs, etc ... ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8 heures à 20 heures,
- Les samedis de 9 heures à midi et de 14 heures à 19 heures,
- Les dimanches ou jours fériés de 9 heures à midi.

Article 3 : En cas de non-respect des articles 1 et 2, il pourra être ordonné de cesser immédiatement les nuisances, sans préjudice des sanctions pénales qui pourraient éventuellement s'appliquer.

Article 4 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Réglementation applicable aux chats errants et libres

Personne n'a le droit de tirer sur les chats domestiques ni même de les tuer. Ils peuvent être capturés pour être conduits à la fourrière, ou signalés aux gardes champêtres pour leur capture.

Le chat domestique ne relève pas de la législation sur la chasse, mais des règles relatives à la divagation des animaux domestiques, à la charge des maires dans leur commune.

Enfin les chats sauvages sont protégés et le fait de les tuer constitue un délit passible d'une amende de 9000€ et d'un emprisonnement de 6 mois.



« Nous devrions rendre grâce aux animaux, pour leur innocence fabuleuse et leur savoir gré de poser sur nous, la douceur de leurs yeux inquiets, sans jamais nous condamner ».

Que dit la loi ?

Le bulletin d'information n°5 édité le 2 juin 2021 est consultable en mairie et accessible sur le site de la commune www.st.sever17.fr



« Lorsqu'un chat accorde sa confiance à un homme, c'est sa plus belle offrande ».

Charles Darwin

La triste histoire de RAMINAGROBIS

RAMINAGROBIS est un délicieux chat angora à l'œil de velours séducteur (qui se reconnaîtra). Peut-être l'avez-vous déjà croisé dans le village bien qu'il ne sorte que peu de son domaine, car, que cela soit dit, il est fort amoureux de ses maîtres...et préfère ne pas les lâcher d'une semelle.

Ses maîtres le lui rendent bien, le brossant par-ci, le grattant par-là, lui offrant même sous ses miaulements désarmants, le doux édreton de leur chambre à coucher, pour qu'il puisse sans bruit y faire sa sieste préférée.

Mais voilà. Un beau matin RAMINAGROBIS, pris d'une irrésistible et soudaine curiosité, s'est hasardé par-dessus la clôture...il n'est sans doute pas allé bien loin, car par derrière son jardin de paradis guettait le loup, affublé de son plus beau mousqueton.

On ne sait pas combien de temps a duré la traque, mais le loup, qui a peu de cœur et de scrupules, a sans doute rapidement pointé son fusil, faisant éclater sous les balles, la patte arrière de RAMINAGROBIS.

Ce dernier s'est trainé ensanglanté jusqu' à sa couche habituelle où il s'est affalé sous la douleur, laissant ses maîtres affolés le prendre en charge, le conduire en urgence à la clinique d'où, après des heures d'opération, il est ressorti amputé à vie.

On ne dira pas ici combien ses maîtres ont dû déboursier pour lui sauver cette vie. Mais on vous dira juste de bien protéger RAMINAGROBIS si le hasard devait encore vous amener à le croiser, claudiquant avec peine sur votre chemin...



Mairie
de
Saint-Sever de Saintonge

59 rue de Saintonge

17800 Saint-Sever de Saintonge

Tél. / répondeur : 09 77 08 17 65

Tél. / Fax: 05 46 91 02 65

Messagerie : mairie@stsever17.fr



« SE CONNECTER SUR LE NOUVEAU SITE DE LA COMMUNE. »

www.stsever17.fr

PROCHAINEMENT

LE 24 JUILLET PROCHAIN

Le tour cycliste féminin du Poitou-Charentes
passera à Saint-Sever de Saintonge (vers 10 h 30)



5 signaleurs sont demandés à St-Sever

Contactez la mairie



ÉTAT CIVIL



Avis de naissances : 2

- Timéo MONNET le 08 mai 2021

- 2^{ème} naissance nom, non communiqué

Mariage : 2

Entre Mr Nicolas LEFEVRE et Mme Leslie
ALVIDREZ, le 03 avril 2021

Entre Mr Jean-Jacques DAUGÉ et Mme
Mallory ARTUS, le 03 juillet 2021

Décès : 2

- Mme Dominique GAUTHIER – GUIGNARD,
le 20 février 2021,

- Mme RENOUX Yvonne née GINDREAU,
le 21 avril 2021

A l'avenir, si vous souhaitez faire apparaître
le nom des personnes concernées par un
acte, merci de vous manifester en mairie.

Fermeture Mairie et Agence postale communale

La mairie sera fermée du lundi 9 au 13 août inclus.

L'agence postale communale sera fermée du lundi 9 au 27 août inclus.



Courrier

Pour une meilleure distribution, merci d'identifier
votre boîte aux lettres (n° et Nom)

Clin d'oeil
Noces d'OR



Toutes nos félicitations
à Dominique et Roger

Bulletin d'Informations Communales

Siège : Mairie de Saint-Sever de Saintonge

L'équipe rédactionnelle

Lucette BARBAUD – Aline BIDARD – Brigitte LECLERC – Dominique MONDIN

Jean-Pierre PEQUIGNOT – Karine RESSOUCHE – Nathalie TRICOIRE

Dépôt légal juillet 2021

Tirage : 300 exemplaires



Document imprimé sur papier recyclé